

Projet de territoire durable

Le Pays Voironnais a été l'un des tout premiers Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à se doter d'un véritable Projet de Territoire en 1999

L'ambition était de définir une stratégie de territoire, un certain nombre d'axes majeurs de développement et, au regard de cette stratégie et de ces axes, de hiérarchiser les interventions et de répartir les ressources de la Communauté. C'est d'ailleurs sur la base de ce premier projet que s'est organisée la transformation du Pays Voironnais en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2000.

Depuis, les élus communautaires ont toujours veillé, à actualiser ce Projet de Territoire à chaque début de mandat. Une première actualisation a eu lieu en 2003, une seconde en 2009 et enfin une troisième, en 2015.

Le projet de Territoire durable actualisé 2010-2020, voté en Conseil Communautaire du 27 janvier 2015, réaffirme u vision et 5 grands défis devant présider au développement du territoire.

Une vision : les élus communautaires ont réaffirmé leur volonté de défendre une organisation de la Région Urbaine grenobloise en s'appuyant sur des intercommunalités déjà constituées qui correspondent à des bassins de vie vécus et utilisés comme tels par les habitants. Ainsi, ils défendent *le statut de pôle d'équilibre du Pays Voironnais tout en favorisant le développement des coopérations avec les autres territoires*, notamment en termes de mobilité et de développement économique.

5 grands défis avec une recherche d'équilibre entre fonctions résidentielles, économiques et de services.

- > **Conforter le statut de pôle d'équilibre** du Pays Voironnais au sein de la Région Urbaine Grenobloise et le fonctions de centralité de Voiron
- > **Relancer la dynamique démographique** et maintenir l'équilibre social et générationnel du territoire
- > **Accompagner la mutation du tissu économique** du territoire, développer de nouveaux moteurs générateurs d'emploi et équilibrer l'économie productive et l'économie résidentielle
- > **Développer un haut niveau de services**, renforçant l'attractivité du territoire, répondant à l'évolution des modes de vie et à l'ambition de solidarité.
- > **Organiser la transition énergétique** et orienter le territoire vers un développement plus durable, selon les orientations de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial adoptés en octobre 2012.

Le développement durable faisant partie intégrante de ses politiques publiques, l'Agenda 21 en tant que tel n'est plus un document fondateur. Lauréat de l'appel à projet Territoire à énergie positive, avec le Parc naturel de Chartreuse, le Pays Voironnais s'est engagé par ailleurs dans un programme d'actions en faveur de la transition énergétique.

> 8 politiques publiques réactualisées

+ EN SAVOIR PLUS

- > [Projet de territoire durable 2020](#)

40 rue Malmatoux
cs 80363
38516 Voiron cedex
Lundi - vendredi : 9h-12h / 13h30-18h
Tél : 04 76 93 17 71

<http://www.paysvoironnais.com/les-documents-fondateurs/projet-de-territoire-durable-2017.html>